

chercher en payant une amende ; c'est, en effet, la mesure adoptée dans tous les pays où la rage existe. Cette mesure fut adoptée peu après mon départ.

J'ai dirigé l'Institut Pasteur de Bulawayo jusqu'au 10 janvier 1903, date à laquelle j'ai remis le service à mon successeur que je venais de mettre au courant. J'ai appliqué, en Rhodésie, la méthode de Pasteur. Pas une des personnes traitées n'est morte de la rage.

Le rapport annuel de la British South Africa Company sur l'administration du gouvernement de la Rhodésie du 15 juillet 1903 signale l'apparition de la rage dans le pays et s'exprime ainsi :

" Une autre maladie, la rage, a fait son apparition en Rhodésie, au mois de septembre 1902. Des dispositions ont été prises immédiatement pour obtenir l'établissement d'un laboratoire antirabique à Bulawayo. Le Dr A. Loir fut désigné par l'Institut Pasteur de Paris ; grâce à son énergie et à son habileté, l'épidémie a été promptement arrêtée et de nombreuses vies furent sauvées."

La rage existe dans les pays tempérés, dans les pays chauds comme dans les pays froids. Je me souviens que vers 1884 on disait que la rage était inconnue à Constantinople et dans le Nord de l'Europe. Pasteur se fit envoyer des chiens de Turquie et d'autres du Groënland, nous les inoculâmes de la rage et tous prirent la maladie dans les limites ordinaires de la période d'incubation, donnant ainsi la démonstration que sous toutes les latitudes, toutes les races de chiens, mêmes celles réputées comme les plus réfractaires, peuvent prendre la maladie. Il suffit pour que l'épidémie se développe que les conditions soient favorables, nul pays n'est à l'abri de ses ravages, mais il est utile de savoir que la méthode Pasteur est applicable partout et donne toujours des résultats favorables si elle est appliquée en temps voulu.

QUE FAIRE LORSQU'UNE PERSONNE EST MORDUE ?

Que faut-il faire lorsqu'un individu est mordu par un animal enragé ou suspect ?

Nous résumerons en quelques lignes la réponse à cette importante question. Pour qu'un

animal puisse donner la rage, il faut qu'il soit lui-même atteint de cette maladie. Lorsqu'un chien est enragé il meurt toujours de cette affection dans les jours qui suivent. La salive d'un chien enragé est toujours virulente vingt-quatre heures avant l'apparition de tout changement dans l'allure d'un chien. Elle ne l'est jamais au delà des quarante-huit heures précédant les premiers symptômes. Un animal peut donc présenter tous les signes extérieurs de la santé, manger, être gai et caressant comme à l'ordinaire et porter dans sa gueule le virus de la rage.

Les signes qui traduisent la rage à sa période initiale sont trop vagues pour faire connaître la maladie ; mais on peut formuler une indication générale : tout chien dont les habitudes et le caractère paraissent brusquement modifiés doit être considéré comme suspect, aussitôt séquestré et maintenu dans l'impossibilité de nuire, tout en continuant à lui donner à manger. L'évolution de la rage est toujours rapide ; sa durée varie de deux à dix jours, un animal enragé meurt toujours pendant cet espace de temps, une période de quatre à cinq jours est le terme le plus ordinaire, la séquestration durera donc peu ; on sera exactement fixé après deux autres jours d'observation. A la période d'état, la rage est affirmée dans bien des cas après un simple examen ; mais dans d'autres, nombreux aussi, le diagnostic n'est possible qu'après une observation. Non-seulement au début de la rage et pour les formes paralytiques mais dans la période la plus dangereuse de la forme furieuse, on voit des chiens conduits par leurs propriétaires avec une ficelle, circuler dans les rues, voyager dans les voitures publiques sans chercher à attaquer et à mordre s'ils ne sont pas provoqués, et sans que leur aspect permette de soupçonner la maladie. Si ces animaux, tranquilles en apparence, sont irrités laissés au contact d'autres chiens, et surtout s'ils sont mis en cage et abandonnés par leur maître, ils sont pris aussitôt d'un accès de fureur. On peut admettre comme principe absolu qu'il est impossible d'affirmer à simple vue la non-existence de la rage chez le chien ; toutes les fois qu'un animal est soupçonné, il est indispensable de le séquestrer et de l'observer pendant un certain temps, cette règle de conduite étant ab-